

# **CAMION NACELLE VL 20M**

## **NACELLE 20 M MULTITEL / CTE**

### **FICHE TECHNIQUE :**

- Hauteur de travail max : 20.2 m
- Déport de travail max : 7.5 m
- Largeur de plate-forme de travail : 0.7 m
- Longueur de plate-forme de travail : 1.6 m
- Rotation tourelle : Continue
- Type de CACES : R386-1B
- Type de pendulaire : Aucun
- Charge max dans la plate-forme de travail : 200 kg
- Énergie : Diesel
- Environnement de travail : Extérieur
- Nombre de personnes : 2
- Nombre de places : 2
- Tout terrain : Non
- Traction : 2 roues motrices
- Type d'élévateur : Nacelle sur fourgon VL

Caractéristiques techniques variables selon les modèles

### **SECURITE / INFORMATION :**

- Le port d'équipements de protection est impératif et d'un harnais avec longe courte recommandé.
- Une PEMP\* ne peut être utilisée que par des opérateurs habilités dotés d'une autorisation de conduite obligatoire délivrée par l'employeur.
- L'utilisateur doit impérativement recevoir une formation préalable.

\* soit en interne par des employés qualifiés et compétents, soit par un centre agréé, suivie d'un contrôle des connaissances et du savoir-faire. l'autorisation de conduite devient caduque en cas de changement d'employeur,

\* soit par un organisme certifié pour la délivrance de Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES R486 - Cat B).

- Il est strictement interdit de monter sur les garde-corps ou d'utiliser un escabeau ou une échelle sur la plate-forme ou dans le panier pour augmenter la hauteur de travail
- Il est impératif de respecter la charge utile maximale indiquée par le constructeur. Le dépassement de cette limite incluant le poids des matériels et outillage autorisés entraîne le blocage de l'élévation.
- Il est strictement interdit de transporter ou de soulever des charges en dehors du panier : risque majeur de basculement.
- Pour les travaux d'électricité, il est possible de fournir un panier isolé en fibre de verre.

\*PEMP : Plate-forme Elevatrice Mobile de Personnes

## REGLES UTILISATION :

- Présence d'un opérateur et d'un surveillant en poste bas obligatoire.
- Vérifier l'absence de tout obstacle dans l'axe de levée.
- La portance du sol de la zone de travail doit être systématiquement vérifiée et stabilisée si nécessaire.
- Permis B obligatoire.
- Important : l'élévation et la descente ne sont possibles que si les stabilisateurs sont déployés, de même les stabilisateurs ne peuvent être rentrés que si la nacelle est repliée, le déplacement du véhicule, nacelle déployée, est donc impossible.
- L'utilisation du camion nacelle est strictement interdit par vent supérieur à 45 km/h.

